

Formation d'entraîneur public au galop

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux - Soins aux animaux**

Code(s) NAF : **93.19Z**, **01.43Z**

Code(s) NSF : **210**, **212**

Code(s) ROME : **A1501**, **A1407**

Formacode : **21052**

Date de création de la certification : **01/01/1997**

Mots clés : **Entreprise d'entraînement**, **Courses hippiques au galop**, **Entraîneur**, **Cheval**

Identification

Identifiant : **4343**

Version du : **19/12/2018**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Décret 97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Pouvoir exercer l'activité d'entraîneur public au galop

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun.

Descriptif général des compétences constituant la certification

Identifier et utiliser les informations du Code des Courses au Galop nécessaires pour l'activité d'un entraîneur public au Galop.

Apprécier et mettre en œuvre les obligations sociales d'une entreprise de chevaux de courses au Galop (fiche de paye, déclaration MSA).

Concevoir une étude prévisionnelle d'installation d'une entreprise d'entraînement de chevaux de courses au Galop (outil d'aide à la création d'entreprise) et en défendre ses fondements.

Juger et comprendre la santé et le bien-être du cheval de courses de Galop.

Sensibiliser les entraîneurs publics au Galop à la lutte et au contrôle anti-dopage des chevaux à l'entraînement et lors des courses.

Connaître et utiliser les outils de communication verbale et non verbale / positionnement commercial et gestion des conflits.

Modalités générales

Durée totale de la formation : 175 heures

Liens avec le développement durable

Public visé par la certification

- Tout public ayant satisfait à l'obligation d'expérience mentionnée dans le code des courses au galop.

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Expérience professionnelle en vigueur dans le code des courses au galop.

Compétences évaluées

Règlementation professionnelle

La compréhension des notions basiques du Code des Courses au Galop : les engagements, les remises de poids, handicap, l'identification, les contrats, etc.

Droit Social

Les principes du droit social et particulièrement les règles régissant les relations de travail - les obligations.

Les éléments d'un bulletin de salaire, le calcul des charges patronales et salariales.

Les éléments obligatoires d'un contrat de travail - la rupture du contrat de travail.

L'étude prévisionnelle d'installation

La méthodologie permettant la conception d'un projet d'installation.

Les principes de la création d'une entreprise hippique.

L'analyse de la viabilité d'une structure.

Santé du cheval

La santé et l'hygiène du cheval de course (vaccination, prévention des contagions, suivi des recommandations du vétérinaire, bien être animal).

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

/

Centre(s) de passage/certification

- AFASEC Chantilly

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de suivi de la formation et de réussite aux examens validée par France Galop

Plus d'informations

Statistiques

Depuis 2013 : 158 participants dont 138 ont réussi les examens.

Autres sources d'information

www.afasec.fr

www.france-galop.com